Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260527-2026_055-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de PLOUDALMEZEAU (FINISTERE) 29830

OBJET :

N° 2026-055

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE DU PORT

L'an deux mille vingt-six, le 27 mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DELAROCHE Emilie, DENIEL Romain, DUGAL Rose, GORET-ASLAN Dilek, GRESSOT Cédric, HAMON Thierry, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LE CALVEZ Jean-Paul, LE HIR Christiane, LE MENEC Magali, LETARD Murielle, OLLIVIER Sylvie, PERROT Philippe, RAGUENES Mickaël, TANGUY Jean-Philippe, TANGUY Véronique, TURPIN Victor, VINCE Logann, WALLNER Paul.

Etaient représentés :
- Monsieur GUENA Arnaud à Monsieur DENIEL Romain
- Madame LAOT-BANVILLE à Madame LETARD Murielle
- Madame CHADOUTEAUX Maïwenn a donné pouvoir à Madame ARZEL Solange

Arrivée de Monsieur Mickaël RAGUENES à 18h52.

Madame Christiane LE HIR a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Date de convocation : *21/05/2026*
Date d'affichage : *21/05/2026*
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

• Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.

• Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes pour l'exercice 2025.

COMMUNE DE PLOUDALMEZEAU - PORT - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	83 000,00	150 921,35	233 921,35
	Recettes réalisées (1)	B	33 721,56	94 484,54	128 206,10
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	192 933,70	124 620,00	317 553,70
	Dépenses réalisées (1)	E	39 212,33	73 009,64	112 221,97
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-5 490,77	21 474,90	15 984,13
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	109 933,70	-26 301,35	83 632,35
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	104 442,93	-4 826,45	99 616,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	104 442,93	-4 826,45	99 616,48

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260527-2026_055-DE

Monsieur le Maire rappel à l'Assemblée que, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il conviendra d'élire un président de séance pour l'approbation du compte financier unique des budgets annexes de la Commune. Il propose que la Présidence soit tenue par Monsieur CORBEAU, validé à l'unanimité.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-12,

Vu le règlement budgétaire est financier adopté le 27 mai 2026,

Vu la présentation des comptes de l'ordonnateur lors de la commission des finances s'étant réunie le 11 Mai 2026,

Considérant que Monsieur le Maire, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances des budgets annexes de la Commune de PLOUDALMEZEAU en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe du Port, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 28– POUR : 24- ABSTENTIONS : 4

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LA SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Christiane LE HIR **David CARREGA**

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260527-2026_055-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE — A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	83 000,00	150 921,35	233 921,35
	Recettes réalisées (1)	B	33 721,56	94 484,54	128 206,10
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	192 933,70	124 620,00	317 553,70
	Dépenses réalisées (1)	E	39 212,33	73 009,64	112 221,97
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-5 490,77	21 474,90	15 984,13
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	109 933,70	-26 301,35	83 632,35
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	104 442,93	-4 826,45	99 616,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	104 442,93	-4 826,45	99 616,48

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre